

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

ESTHETICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 83 28 00 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETICIEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de « Esthéticien ».

L'employé esthéticien autonome détermine et effectue sur des personnes des soins esthétiques et d'hygiène (soins de beauté, soins corporels, maquillage, mise en beauté des mains et des pieds...) ou de bien-être (massages relaxants...).

Il peut aussi être amené à donner des conseils en matière de beauté et à proposer à la vente des produits ou des services, en tenant compte de la mode et des goûts du client.

L'employé esthéticien autonome doit pouvoir s'adapter à la diversité de la clientèle. Il doit faire preuve de tact, de psychologie, de discrétion et être capable d'établir une relation de confiance avec le client.

L'employé esthéticien autonome est complètement autonome pour ses actes, dans le respect des consignes et de la politique de l'entreprise. La responsabilité incombe à l'employeur.

Le profil de formation de « Esthéticien », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, le 25 avril 2013 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Esthéticien » correspondant au certificat de qualification d'« Esthéticien/Esthéticienne » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : ESTHETICIEN

SI

UAA 1 : Effectuer un soin basique du visage et une épilation des sourcils à la pince

UE : Soin basique du visage et épilation des sourcils à la pince
120 p

UAA 6 : Effectuer un soin classique de beauté des mains, poser du vernis et conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins ; répondre au téléphone et fixer un rendez-vous

UE : Soin classique de beauté des mains, pose du vernis
60 p

UAA 10 : Effectuer un soin classique de beauté des pieds, une « french pedicure » et un façonnage en gel ; conseiller la vente de produits et services en relation avec les soins ; travailler en équipe

UE : Soin classique de beauté des pieds
60 p

SS

UAA 2 : Réaliser des soins spécifiques du visage ; réaliser un traitement spécifique de la pilosité du visage et donner des conseils à la vente en relation avec les soins

UE : Soins spécifiques du visage
100 p

UAA 8 : Effectuer un maquillage de jour et un maquillage de correction ; conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins

UE : Maquillage de jour et maquillage de correction
80 p

UAA 7 : Effectuer une « french manucure », poser des capsules et réaliser un façonnage en gel ; conseiller la vente des produits et services en relation avec les soins ; établir la note et encaisser

UE : « French manucure », capsules et façonnage en gel
40 p

UE : « French pedicure » et façonnage en gel
40 p

UAA 3 : Effectuer une épilation du corps (bras, aisselles, bikini, jambes, cuisses, dos, torse) et conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ; réceptionner une livraison, stocker les produits, et réapprovisionner les rayonnages

UE : Epilation du corps
100 p

UE : Stage : esthéticien
240 p/20 p

UAA 4 : Effectuer un massage de beauté du corps ; conseiller la vente des produits et services en relation avec le soin

UE : Massage de beauté du corps
100 p

UAA 5 : Effectuer un soin de beauté du corps ; conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins

UE : Soin de beauté du corps
100 p

UAA 9 : Effectuer un maquillage du soir et un maquillage semi-permanent ; conseiller la vente de produits et services en relation avec les soins ; participer à la politique commerciale d'un institut de beauté

UE : Maquillage du soir et semi-permanent, participation à la politique commerciale de l'institut
120 p

4. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA	Points ECVET
Soin basique du visage et épilation des sourcils à la pince	ESIT	832801 U11 D1		120	805	UAA 1 Esthéticien	20
Soin classique de beauté des mains, pose du vernis	ESIT	832807 U11 D1		60	805	UAA 6 Esthéticien	
Maquillage de jour et maquillage de correction	ESST	832809 U21 D1		80	805	UAA 8 Esthéticien	
Épilation du corps	ESST	832803 U21 D1	X	100	805	UAA 3/1 Esthéticien	25
Stage : Esthéticien	ESST	832804 U21 D1		240/20	805	UAA 3/2 Esthéticien	
Massage de beauté du corps	ESST	832805 U21 D1		100	805	UAA 4 Esthéticien	
Soins spécifiques du visage	ESST	832802 U21 D1	X	100	805	UAA 2 Esthéticien	40
« French manucure », capsules et façonnage en gel	ESST	832808 U21 D1		40	805	UAA 7 Esthéticien	
Maquillage du soir et semi-permanent, participation à la politique commerciale de l'institut	ESST	832810 U21 D1	X	120	805	UAA 9 Esthéticien	
Soin de beauté du corps	ESST	832806 U21 D1	X	100	805	UAA 5 Esthéticien	35
Soin classique de beauté des pieds	ESIT	832811 U11 D1		60	805	UAA 10/1 Esthéticien	
« French pedicure » et façonnage en gel	ESST	832812 U21 D1		40	805	UAA 10/2 Esthéticien	
Epreuve intégrée de la section : Esthéticien	ESSQ	832800 U22 D1		40/20	805		

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1200
B) nombre de périodes professeur	960